



AG 23-03- 2013 Document 7 Neutralisation du montant des licences collectives

Dans l'éventualité où la proposition du conseil d'administration portant sur la refonte du fonds des jeunes (document 4) ne devait pas recueillir le nombre de suffrages suffisant, celui-ci souhaite soutenir les clubs qui ambitionnent une promotion à un niveau supérieur.

Compte tenu du contexte économique difficile actuel et afin de maintenir le caractère compétitif des championnats, le conseil d'administration propose de reconduire la mesure visant à neutraliser le montant de la licence collective pour un an pour l'ensemble des équipes montantes quel que soit le niveau de compétition national, régional ou provincial.